

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
Le : 15/02/2018  
Et  
Publication ou notification du :  
15/02/2018

L'an 2018, le 12 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/02/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/02/2018.

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, PAROUTY Véronique à M. BODEVING Jacky, M. MONIER Guy à M. FREULON Jean-Louis

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MAGNIEN Françoise

### 01\_052018 – APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 - L.5211-17, L.5211-41-3,

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la communauté de commune du Nord Champenois, de la communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois

VU la délibération n° CC-2017-53 du Conseil communautaire du 19 janvier 2017 restituant les compétences "construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, ainsi que le service des écoles" et "activités périscolaires (services d'accueil du périscolaire, y compris les nouvelles activités périscolaires TAP/NAP et restauration scolaire)" aux communes de Gueux et Muizon portant sur les écoles maternelle et élémentaire de Gueux et Marcel Bene de Muizon,

VU la délibération n° CC-2017-378 du conseil communautaire du 21 décembre du 21 décembre 2017 portant création d'une centrale d'achat et approuvant les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims

CONSIDERANT que les statuts doivent être approuvés par les conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée

VU la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'approuver les statuts de la Communauté Urbaine de Grand Reims

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/02/2018  
Le Maire  
Thomas DUBOIS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DE CHALONS  
EN CHAMPAGNE  
Le : 15/02/2018  
Et  
Publication ou notification du :  
15/02/2018

L'an 2018, le 12 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/02/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/02/2018.

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, PAROUTY Véronique à M. BODEVING Jacky, M. MONIER Guy à M. FREULON Jean-Louis

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MAGNIEN Françoise

### 01\_062018 – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE CHALET JARDIN SAUVAGE

Le maire rappelle aux conseillers municipaux que l'entreprise Frangaz a arrêté son activité. L'arrêté préfectoral complémentaire a abrogé le PPR (Plan de Prévention des Risques Technologiques). Il est nécessaire de recourir à un architecte afin de mettre aux normes les chalets construits au jardin sauvage pour accueillir le public.

Après consultation, le maire propose de retenir l'atelier d'architecture Louis S.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

AUTORISE le maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec l'Atelier d'architecture Louis S. pour la somme de 6 600 € TTC

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/02/2018  
Le Maire  
Thomas DUBOIS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
Le : 15/02/2018  
Et  
Publication ou notification du :  
15/02/2018

L'an 2018, le 12 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/02/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/02/2018.

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, PAROUTY Véronique à M. BODEVING Jacky, M. MONIER Guy à M. FREULON Jean-Louis

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MAGNIEN Françoise

### **01\_072018 – CONSTRUCTION CLUB HOUSE TENNIS** **Procédure de consultation marché de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de construction d'un club house de tennis.

Le besoin à satisfaire est d'environ 120 m<sup>2</sup>. Le local sera accolé au tennis couvert avec une loge permettant aux spectateurs de regarder les matchs. Les toilettes seront accessibles lors des manifestations communales.

La consultation du marché de maîtrise d'oeuvre sera effectuée en procédure adaptée selon art.28 du code des marchés publics

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

D'autoriser le maire à engager la procédure de consultation du marché publique de maîtrise d'oeuvre dans le cadre du projet de construction d'un club house de tennis selon la procédure adaptée art. 28 du code des marchés publics

D'autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/02/2018  
Le Maire  
Thomas DUBOIS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
Le : 14/02/2018  
Et  
Publication ou notification du :  
14/02/2018

L'an 2018, le 12 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/02/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/02/2018.

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, PAROUTY Véronique à M. BODEVING Jacky, M. MONIER Guy à M. FREULON Jean-Louis

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MAGNIEN Françoise

### 01\_082018 – demande de D.E.T.R construction vestiaire Club House Tennis

VU les articles L 2234-32 L 2234-33 du CGCT

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'un Club House de Tennis dont le coût prévisionnel s'élève à 330 000 € HT soit 396 000 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant:

coût total: 330 000 € H.T

DETR: 120 000 €  
Subvention club de Tennis (Fédération Française de Tennis) : 60 000 €  
autofinancement communal : 150 000 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant:

- commencement des travaux 4ème trim. 2018
- achèvement 1er trim. 2019

## **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide**

- d'arrêter le projet de construction d'un club house de Tennis - parc de la vesle à Sillery
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/02/2018  
Le Maire  
Thomas DUBOIS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018, le 12 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/02/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/02/2018.

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, ROBERT Jean

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
Le : 15/02/2018  
Et  
Publication ou notification du :  
15/02/2018

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, PAROUTY Véronique à M. BODEVING Jacky, M. MONIER Guy à M. FREULON Jean-Louis

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MAGNIEN Françoise

### 01\_102018 – DEMANDES DE SUBVENTIONS CONCERNANT TRAVAUX DE RENOVATION A L'ECOLE MATERNELLE

Mr CACHEUX Daniel, conseiller délégué, informe le conseil municipal que des travaux de rénovation des classes et salle de détente à l'école maternelle sont nécessaires (peinture et sols à changer-travaux de toiture). Il rappelle que les travaux de chauffage, d'électricité et d'isolation des fenêtres ont été effectués.

Des devis ont été demandés aux entreprises.

Pour financer ces travaux il est possible de demander une subvention au Conseil Départemental et de déposer une demande de soutien à l'investissement local

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE de solliciter une subvention au Président du Conseil Départemental  
DECIDE de déposer une demande de soutien à l'investissement local

pour les travaux de rénovation de l'école maternelle

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/02/2018  
Le Maire  
Thomas DUBOIS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
Le : 15/02/2018  
Et  
Publication ou notification du :  
15/02/2018

L'an 2018, le 12 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/02/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/02/2018.

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, PAROUTY Véronique à M. BODEVING Jacky, M. MONIER Guy à M. FREULON Jean-Louis

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MAGNIEN Françoise

### 01\_112018 – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

#### **Décide**

**Art.1** : Un emploi permanent de directeur des services à temps complet est créé à compter du 1.03.2018

**Art. 2** : l'emploi de directeur des services relève du grade des attachés territoriaux

**Art. 3** : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget chapitre 012

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/02/2018  
Le Maire  
Thomas DUBOIS